ATTALENS
nature & proximité

Cité de l'énergie Attalens commune durable

Inscription AES 2023 – 2024

Afin de pouvoir planifier la rentrée scolaire 2023-2024, nous vous remercions de nous faire parvenir l'inscription à l'aide du formulaire qui se trouve sur notre site internet (https://www.attalens.ch/accueil-extra-scolaire/) d'ici au **31 mai 2023** par e-mail (aes@attalens.ch) ou par courrier à l'adresse ci-dessous.

Nous vous enverrons un mail de confirmation dans les 10 jours qui suivent la réception de l'inscription de votre enfant. Merci de nous contacter si vous ne recevez pas de confirmation de réception.

En cas d'inscription validée, le contrat vous sera adressé en double exemplaire au début du mois de juillet, au plus tard.

AES vacances :
L'inscription pour l'AES vacances se fait sur des documents séparés, sur lesquels vous trouverez les délais de retour pour chaque période. Les formulaires d'inscription seront publiés sur le site internet quelques mois avant chaque semaine d'activités. Nous vous informerons dès l'ouverture des inscriptions.

Alternances 3H-4H :
Si votre enfant doit fréquenter l'AES durant les congés des alternances 3H, nous vous demandons de compléter les deux plages horaires en fonction de vos besoins. Nous ajusterons votre demande à l'aide des listes transmises par l'école. En principe, les 4H ont les mêmes jours de congé que l'année précédente.

Horaires irréguliers :
Si votre enfant devait fréquenter l'AES de manière irrégulière, nous vous demandons de compléter une plage horaire fixe au minimum dans le formulaire d'inscription (horaires de base facturé). Les horaires irréguliers seront transmis au secrétariat (aes@attalens.ch) avant le 15 du mois précédent, à l'aide du formulaire qui se trouve sur notre site internet. Ils seront confirmés en fonction des places disponibles.

Détermination du tarif – *NOUVEAU* **:**
Les tarifs sont calculés sur la base de votre dernier avis de taxation. Pour les nouveaux inscrits, nous vous demandons de nous le fournir lors de l'inscription. Les parents non mariés nous transmettrons les deux avis de taxation.
Afin de pouvoir estimer le tarif appliqué sur une période de 4 semaines, nous mettons à disposition un tableau, à compléter avec les montants indiqués sur votre avis de taxation. Ce tableau (Excel - calcul du revenu déterminant) est disponible sur le site internet de l'AES, sous la rubrique « tarif ». Il donne une valeur indicative du montant à payer. Le tarif appliqué pour la facturation sera mis à jour dès réception d'un nouvel avis de taxation.

En vous remerciant pour votre confiance, nous vous prions de recevoir, nos meilleures salutations.

Tamara de Kinkelin
Directrice de l'accueil extrascolaire

Accueil extrascolaire de la Basse-Veveyse
Commune d'Attalens
Rue de l'Eglise 26 / CP
1616 Attalens

IBAN CH64 0900 0000 1800 0625 9
Secrétariat 021 947 33 79
aes@attalens.ch
attalens.ch/accueil-extra-scolaire/